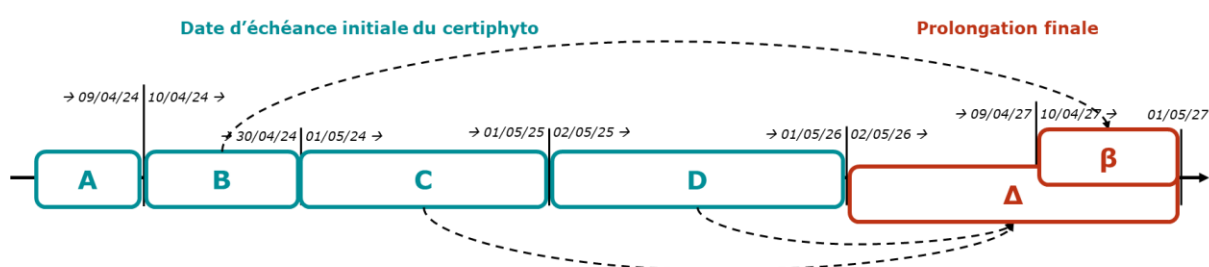


Note explicative sur le renouvellement du Certiphyto DENSA de 2024 à 2027 et le nouveau cadre introduit par la Loi du 11 août 2025 (version à jour 23/10/2025)

1- Les prolongations de l'échéance du Certiphyto DENSA

Depuis 2024, plusieurs dérogations et prolongations prévues par le MASA ont modifié le cadre de renouvellement du Certiphyto DENSA. 2 décrets successifs ont permis des dérogations à la date d'échéance du Certiphyto DENSA (ou les DEA délivrés en 2015-16). Vous trouverez le détail pour chaque situation sur le site **Service-Public.fr** : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31192> ou <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R31441>

La frise et le tableau ci-dessous synthétisent toutes les différentes situations de prolongation pour les Certiphyto DENSA et DEA.



Période d'échéance initiale	Prolongation totale	Période d'échéance finale
A : jusqu'au 9 avril 2024	Se rapprocher du SRFD de votre DRAAF	
B : du 10 avril 2024 au 30 avril 2024	+ 3 ans	β : du 10 avril 2027 au 30 avril 2027
C : du 1 ^{er} mai 2024 au 1 ^{er} mai 2025	+ 2 ans	Δ : du 1 ^{er} mai 2026 au 1 ^{er} mai 2027
D : du 2 mai 2025 au 1 ^{er} mai 2026	+ 1 an	Δ : du 2 mai 2026 au 1 ^{er} mai 2027
À partir du 2 mai 2026	Pas de prolongation prévue	

! Pour les Certiphyto DENSA échus avant le 9 avril 2024, le site Service-Public.fr invite à consulter le SRFD de la DRAAF.

Les DENSA avec une date d'échéance initiale après le 2 mai 2026 n'ont pas de prolongation ou de dérogation prévue.

Exemples : Un Certiphyto échu le 17 avril 2024 périmé le 17 avril 2027. Un certiphyto échu le 15 juillet 2024 bénéficie de 2 ans de prolongation. Un Certiphyto échu le 17 octobre 2025 est prolongé jusqu'au 17 octobre 2026. Un Certiphyto échu le 3 juin 2026 n'est pas prolongé.

2- Renouvellement du Certiphyto DENSA

Que devient le CSP dans ce dispositif ?

Après promulgation de la [Loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur](#) (« Loi Duplomb ») le 11 août 2025, le conseil stratégique phyto (CSP) et le conseil spécifique ont été redéfinis. Ils deviennent tous deux facultatifs. La conséquence directe est que **le CSP n'est dès à présent plus nécessaire pour renouveler le Certiphyto, quelle que soit la situation de l'exploitation.**

Pour **tous les agriculteurs**, les renouvellements n'exigent plus de justificatif de CSP. Le justificatif de formation (ou de test) validant le renouvellement du Certiphyto est la seule pièce justificative demandée.

Cas particulier des agriculteurs ayant **réalisé leur CSP** ou les **agriculteurs exemptés de CSP** (HVE, Bio, peu usage de PPP).

En raison du cadre particulier, le site Service-Public.fr ne permettait pas de transmettre le justificatif de CSP. Ces agriculteurs sont aujourd'hui dans les mêmes situations que celle décrite ci-dessus.

A quelle date débute le nouveau Certiphyto et combien d'années durera-t-il ?

Le site Service-Public.fr a été mis à jour, les dates de début des nouveaux Certiphyto suivent les règles ci-dessous. Il faut comparer la **date de demande de renouvellement** avec la **date d'échéance initiale** du Certiphyto :

Si le Certiphyto initial est encore en cours de validité lors du renouvellement , la date de début du prochain Certiphyto est le lendemain de l'échéance . Cela correspond à la situation classique et habituelle que nous connaissions déjà.	Si le Certiphyto initial est déjà échu et prolongé de quelque façon que ce soit , la date de début du prochain Certiphyto est la date d'émission/décision de la DRAAF .
---	---

Le nouveau Certiphyto délivré durera bien – quelle que soit la situation – **5 années complètes**. Les dérogations et prolongations **ne sont donc pas reportées une fois le nouveau certiphyto délivré sur ce dernier**. Elles sont ainsi une « parenthèse administrative », permettant à l'agriculteur de se former, valider le renouvellement et de faire la demande sur le site *service-public.fr*.

Exemple : Un Certiphyto échu le 17 octobre 2024 est prolongé par dérogation jusqu'au 17 octobre 2026. L'agriculteur réalise le renouvellement par une formation en janvier 2026. Il dépose son justificatif et se voit délivrer son nouveau Certiphyto par la DRAAF le 20 février 2026. Son nouveau Certiphyto commence le 20 février 2026 et arrivera à échéance le 19 février 2031.

Cas particuliers des « Certiphyto provisoires ».

FranceAgriMer est en mesure de valider en masse toutes les demandes de renouvellement DENSA conformes contenues dans la plateforme Certiphyto. Dans le cas où leur dossier est ouvert et qu'ils se sont vu délivrer un « Certiphyto provisoire », la délivrance d'un nouveau Certiphyto de 5 ans est prévu.

Quand faut-il passer la formation ou le test pour renouveler un Certiphyto ?

Le justificatif, prouvant que l'agriculteur a validé la formation ou le test de renouvellement, peut être conservé par l'agriculteur **jusqu'à ce qu'il réalise la démarche de renouvellement**. Ainsi, le justificatif ne périmé pas pendant la dérogation. Il n'est utilisable qu'une seule fois, lors de l'ouverture de la démarche sur Service-Public.fr. **Ainsi, il est recommandé de réaliser sans attendre les formations au renouvellement du certiphyto des agriculteurs, afin d'éviter un engorgement des services de formation.**

Les agriculteurs pourront ensuite utiliser le justificatif quand ils le souhaitent avant l'échéance de la dérogation permise par le cadre réglementaire exceptionnel (voir partie 1- de cette note et l'exemple ci-dessus).

La Loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur introduit un « module stratégique » du Certiphyto. Quelle conséquence sur les formations et quand sera-t-il mis en place ?

La Loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur prévoit que le Certiphyto DENSA soit complété d'un « **module spécifique d'aide à l'élaboration de la stratégie de l'exploitation agricole en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques** ».

En attendant une parution par décret, ce **module stratégique n'est pas nécessaire pour les renouvellements de Certiphyto. Les renouvellements de Certiphyto réalisés d'ici la parution de ce décret, respectant le cahier des charges actuel (arrêté du 29 août 2026) sont toujours valides.**

Ce décret est attendu pour la fin de l'année 2025 ou début d'année 2026. Il présentera **une date de mise en œuvre ultérieure à la parution**. Le cahier des charges comprendra l'ajout du module stratégique et une éventuelle refonte des autres éléments. Ces modifications concerneront les **Certiphyto DENSA et Opérateur, primo comme renouvellements**.

Les professionnels conserveront le bénéfice des formations déjà effectuées mais non valorisées par un certiphyto jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la mise en place du nouveau module de formation.

3- Calendrier prévisionnel d'application des dispositions

- Communication de la DGER aux DRAAF le 15 octobre 2025
- Validation immédiate des Certiphyto DENSA en attente dans la plateforme Certiphyto pour remplacer les certificats provisoires (avec le concours de FranceAgriMer).
- Fin de la procédure Certiphyto DENSA provisoire : plus de délivrance de certificat provisoire.
- Traitement des demandes de renouvellement de Certiphytos DENSA selon les dispositions antérieures au 1er janvier 2024 (réalisation d'une formation + test réussi, ou test seul, ou équivalence de diplôme).
- Publication du nouveau cahier des charges Certiphyto par arrêté dans les prochains mois, avec des dispositions transitoires.
- Construction du nouveau module de formation.